



MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

• JUIN 2024 • N°41

Ouverture

en juillet de l'hôtel

*Les Cîmes du
Mont-Royal*



SOMMAIRE

N°41

- 2 Edito
- 3 Vie associative et citoyenne
- 4/7 Finances locales
- 8/9 Plan pluriannuel d'investissement
- 10/13 Commerces et cadre de vie
- 14/17 Rapport d'activité 2023 des services municipaux
- 18 Ecole
- 19 Travaux
- 20/21 Histoire
- 22 Libre expression

Directeur de la publication :
Éric MIQUEL

Comité de Rédaction :
la commission communication

Photos

Fabien GUENET
Serge MAS
Jean-Jacques MIQUEL
Mairie de Montréjeau

Mise en page & Impression :
Fabien GUENET et Imprimerie
FABBRO

Dépôt légal : Août 2002
N° ISSN - 1636 6 1733

édito



L'Insee annonce un déficit public de 5,5% du PIB pour 2023 par rapport aux 4,9% attendus, et voilà que le problème est reporté sur les collectivités territoriales. Quel culot de la part de l'Etat !

Bien sûr, certains de nos détracteurs parlent d'une mauvaise gestion communale à Montréjeau. C'est au contraire selon une gestion raisonnée et prudente, dans un contexte économique difficile, que le budget primitif de la commune a été construit, celui-ci présentant une baisse de 4,70 % des dépenses de fonctionnement par rapport au budget de l'année dernière, ce dernier ayant été exécuté avec une baisse réelle de 20% des dépenses programmées. Ce bulletin d'informations municipales retrace les principaux indicateurs objectifs pour que les Montréjeaulaises et Montréjeaulais se fassent leur propre opinion de la situation financière de leur commune.

Pour en revenir à l'Etat, au niveau de Montréjeau, c'est un désengagement total auquel la commune a dû faire face cette année, après la non-obtention d'une aide exceptionnelle en lien avec les dégâts générés par les crues de janvier 2022. Cette réponse très tardive des services de l'Etat, plus d'un an et demi après la catastrophe, ne nous permet plus de prétendre aux autres fonds exceptionnels créés au niveau du Département et de la Région ; deuxième couperet !

Fin 2022, un filet de sécurité pour que les collectivités puissent faire face à l'inflation a été mis en place par le Gouvernement. Rentrant dans ce dispositif, la Ville de Montréjeau avait obtenu un acompte de 25 000 € à ce titre sur les 86 000 € promis, pour que finalement cette mesure se retourne contre nous, la commune ayant été contrainte d'intégralement rembourser cette aide exceptionnelle, à la demande de l'Etat.

Mais dans sa grande générosité, l'Etat pense à nos fonctionnaires territoriaux : une prime de pouvoir d'achat décidé à Paris mais qui n'est pas accompagné par une dotation particulière pour les collectivités, tout comme la valeur d'un point d'indice en hausse que la Ville a assumé seule... Alors, quand on évoque la présence des services publics sur notre territoire rural, c'est un conseil municipal monréjeaulais qui se prononce en faveur de la réouverture des accueils physiques des services de l'Etat lors de sa séance du 15 février 2024.

Malgré tout, la commune de Montréjeau se dote depuis la première fois de son histoire d'un plan pluriannuel d'investissement pour les cinq prochaines années à venir. Que les habitants comprennent bien qu'il ne retrace que les plus grosses opérations immobilières, et non la totalité des politiques menées par la municipalité en place, les premiers grands chantiers démarrant dès cette année. Ils sont également présentés dans ce bulletin d'informations.

Enfin, pour la seconde année, toute personne peut prendre connaissance du rapport d'activité des services municipaux. Celui de l'année 2023 démontre la démarche pro-active de nos services, et la volonté continue d'optimiser au mieux les ressources de la mairie.

Ce bulletin d'informations municipales sera par la suite complété par le petit livret des « Rendez-vous de l'été » pour que les Montréjeaulaises et les Montréjeaulais, ainsi que nos visiteurs, passent un excellent été dans notre Bastide Royale. En mon nom et celui du conseil municipal, je vous souhaite un bel été et des vacances reposantes !

Votre dévoué Maire,
Éric MIQUEL

VIE ASSOCIATIVE & CITOYENNE

A LA DÉCOUVERTE DU DYNAMISME DE LA COMMUNE SAMEDI 31 AOUT 2024

Cette année c'est le samedi 31 Août que se déroulera la « Fête des associations et du bénévolat » C'est une occasion unique de plonger au coeur de la vie associative locale et de découvrir la variété d'activités proposées par les différentes associations de la commune.

C'est une journée où la créativité, le partage et le dynamisme sont à l'honneur créant une atmosphère de célébration conviviale.

L'évènement est une opportunité pour les habitants et les visiteurs curieux de connaître de près les multiples facettes de la vie associative Montréjeaulaise, passionné par le sport, la musique, la culture, ou l'engagement social, chacun trouvera certainement une association qui répond à ses intérêts et aspirations. Des stands animés, des démonstrations, des présentations sont au programme. Rendez-vous place Lafayette, sous la petite halle, place Valentin Abeille.

La fête se déroulera de 10H00 à 17H00. Ces emplacements deviendront le théâtre de rencontres animées et de découvertes passionnantes. Vous pourrez dialoguer avec les bénévoles, poser des questions et trouver l'activité qui correspond au mieux à vos intérêts.

Une belle journée en perspective où chaque stand réserve une opportunité et chaque sourire une invitation à rejoindre une des nombreuses associations qui enrichissent le tissu social de la ville.

Rendez-vous le Samedi 31 Août ! **On vous attend nombreux.**

Jacques GALLET
ADJOINT AUX ASSOCIATIONS

VIE CITOYENNE

Née le 12 avril 2023 d'une réunion publique au cinéma les Variétés, l'idée d'une épicerie associative a fait son chemin depuis un an. L'Épicentre a posé ses premiers rayonnages au 17 place Valentin Abeille.

Cette structure juridique associative et indépendante est une épicerie participative, créée et gérée par ses adhérents et dont la gestion est facilitée par une plate-forme informatique qui gère un réseau national d'épiceries : Produits, producteurs et expériences sont partagés entre les Épis.

L'Épicentre s'appuie sur un réseau de consommation local et durable permettant d'accéder et choisir des produits locaux et de qualité à un prix attractif, de soutenir les producteurs locaux, de consommer de manière durable en diminuant son impact sur l'environnement, de recréer des liens sociaux à l'échelle locale. Car c'est aussi un lieu d'échange et de convivialité dont l'ambition est d'accueillir de nombreuses associations dans un espace à partager. Boutique et cuisine s'aménagent grâce aux bénévoles qui comptent parmi les 70 adhérents inscrits.

Les achats peuvent se faire en précommande ou sur place selon les stocks en rayons.

Pour rejoindre l'épicerie il convient de suivre les indications suivantes :

<https://monepi.fr/lepcentre>

je m'inscris avec un mot de passe personnel • Je vais sur la plateforme pour ouvrir mon compte

Je crée une recharge sur le site (ex. 50€) • Je verse une adhésion de 10 euros à L'Épicentre

Je fais un virement sur le compte de L'Épicentre • Je précommande mes produits :

Savons, lessives, pâtes, bières et produits de premières nécessités etc.

Comptes administratifs de l'année 2023

Budget communal

Le budget communal est marqué par une augmentation de 1 013 164,95 € des dépenses par rapport au réalisé de l'année 2022. Elles sont partiellement compensées par une évolution à la hausse des recettes, de l'ordre de 836 229,55 €, toujours en comparant à l'année dernière.

Pour les **charges à caractère général**, cette hausse concerne l'énergie (+160 000 €), les assurances multirisques diverses de la commune (+160 000 €), ainsi qu'une action plus volontariste de l'entretien des bâtiments communaux avec par exemple une dépense de 14 000 € pour la sécurisation du gymnase. Les dépenses énergétiques n'ont fait l'objet d'aucun appui de l'Etat, à l'inverse des annonces gouvernementales (soutien inflation annulé en cours d'année).

Concernant les **autres charges de gestion courante**, leur augmentation de 430 000 € par rapport à 2022 est dû principalement aux diverses interventions du SDEHG sur l'éclairage public ainsi qu'à la mise en œuvre du pool routier pour la rénovation de la voirie (+170 000 €) et au retour à l'équilibre du budget annexe de la Caisse des Écoles, soit 240 000 € de dépenses pour combler ce déficit. La dépense de 25 000 € concerne le remboursement de l'acompte versé par l'Etat au titre des mesures de soutien annoncés puis retirés pour faire face à l'inflation.

Les **charges de personnel** se sont quant à elles, élevées à 1 665 220,29 €, soit une baisse de 42 527,80 € en un an, et correspondent à 42,6 % des dépenses de fonctionnement.

2023	BUDGET COMMUNAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2022 reporté		+ 571 156,34 €
Opérations exercice	4 499 702,56 €	4 740 033,87 €
TOTAUX	4 499 702,56 €	5 311 190,21 €
Résultat de clôture		+ 811 487,65 €

Les **dépenses d'investissement** ont été consacrées au remboursement de nos emprunts (167 463,95 €), à la remise en état partielle de la base de loisirs suite aux inondations de janvier 2022, à la mise en œuvre du projet de télé-médecine et de télé radiologie (292 995,60 €) et à la fin des paiements liés à l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue des Pyrénées.

Les **recettes** ont été marquées par l'augmentation des contributions directes, notamment des taxes directes locales (+ 520 718 €) et par un excédent de fonctionnement capitalisé de l'ordre de 287 409,67 €. La commune a également bénéficié de 160 400,71 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements.

Caisse des écoles

Le déficit de fonctionnement reporté se justifie par des jeux d'écritures comptables entre le budget annexe et le budget principal. En 2014, les charges de personnel étaient imputées sur le budget annexe sans associer la dotation communale (DGF) qui permettait de couvrir cette dépense. Depuis, le résultat comptable annuel n'a pas permis de diminuer ce déficit reporté année après année et évoluant selon le résultat comptable de chaque exercice budgétaire.

Pour rappel, le résultat de clôture déficitaire de l'année 2022 s'élevait à - 372 597,99 €.

2023	CAISSE DES ÉCOLES	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2022 reporté	- 372 597,99 €	
Opérations exercice	83 476,29 €	316 828,27 €
TOTAUX	456 074,28 €	316 828,27 €
Résultat de clôture	- 139 246,01 €	

Afin de combler ce déficit de fonctionnement artificiel, une subvention exceptionnelle provenant du budget principal a été opérée pour un montant de 240 000 €, conformément aux pistes de réflexion de la commission écoles et des engagements du Maire lors du vote de ce budget en avril 2023.

FINANCES LOCALES

Eau potable et Assainissement

Depuis l'année 2019, la commune faisait face à un résultat d'exercice négatif très significatif alors que celui-ci était largement excédentaire entre les années 2012 à 2018, s'élevant au minimum à +156 865,69 € (2018) et allant jusqu'à +492 382,04 € en 2015. L'exécution budgétaire de l'année 2022 s'inscrivait dans cette dynamique avec un **résultat de clôture déficitaire** à hauteur de 471 233 €.

L'analyse menée en collaboration avec le Syndicat des eaux et le travail mené en interne pour une refonte de la facturation, ont permis de retrouver un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de 47 893,36 €.

Le déficit de la section d'investissement se justifie principalement par la rénovation de la station d'épuration qui n'a pas donné lieu à une augmentation des tarifs et à la limitation du recours à l'emprunt.

2023	EAU & ASSAINISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2022 reporté	- 471 233,67 €	
Opérations exercice	258 404,80 €	303 922,29 €
TOTAUX	729 638,47 €	303 922,29 €
Résultat de clôture	- 425 716,18 €	

Pour y faire face, le conseil municipal a voté une augmentation des tarifs en 2023, en s'alignant sur le prix moyen au m³ concernant la redevance assainissement, soit 1,20 € TTC, et en revalorisant le montant de l'abonnement à 40 € TTC, soit un montant bien plus bas que celui pratiqué par le Syndicat des Eaux.

Centre municipal de santé

Pour sa deuxième année pleine d'exploitation, et comme annoncé par l'équipe municipale, le Centre municipal de Santé présente une **situation d'exercice quasi-équilibrée** avec un faible déficit de -2 778,34 €.

La problématique de ce budget annexe est le décalage entre les différentes dotations et participations de l'Etat (Agence régionale de santé, Caisse primaire d'assurance maladie) et les dépenses annuelles de l'activité, les produits

des consultations ne couvrant pas la moitié des dépenses de personnel.

2023	CENTRE DE SANTÉ	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2022 reporté	- 304 099,08 €	
Opérations exercice	369 689,42 €	366 911,08 €
TOTAUX	673 788,50 €	366 911,08 €
Résultat de clôture	- 306 877,42 €	

L'intégration de ce Centre de Santé au sein du GIP « Ma Santé Ma Région » est prévue en juin 2024. Ce transfert de compétences permettra à la commune de ne plus prendre en charge directement ce budget annexe qui sera porté par la Communauté des Communes pour le fonctionnement courant, et la Région pour les dépenses de soins, en cohérence avec les 46 communes qui bénéficient aujourd'hui de cette offre de soins.

Prévisions budgétaires pour 2024

Le budget communal de cette année s'élève à 4 627 374,65 € pour la section de fonctionnement, et à 1 237 908,35 € pour la section d'investissement.

Les éléments budgétaires démontrent une **gestion raisonnée et prudente** dans un contexte économique difficile, avec une baisse de 20 % des dépenses en 2023 entre le budget primitif et l'exécution réelle, et une baisse de 4,70 % des dépenses entre le budget 2023 et celui de l'année 2024 de la section de fonctionnement.

Le taux des taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) n'évolue pas en 2024.

	Taux de référence	Taux 2024
TFPB	54,58 %	54,58 %
TFPNB	102,70 %	102,70 %
TA	19,86 %	19,86 %

Évaluer la situation financière du budget communal pour l'année 2024

Pour l'année 2024, l'équipe municipale s'est appuyée sur les indicateurs utilisés en analyse

financière afin d'évaluer au mieux la situation de la commune.

Indicateurs d'une bonne situation financière

Le montant des charges à caractère général (chapitre 11) divisé par les dépenses totales de fonctionnement **ne doit pas dépasser 25 %** pour assurer à la collectivité une marge de manœuvre sur ses dépenses de fonctionnement.

Indicateurs du budget communal

Il s'élève à **28 %** dans le budget 2024.

Indicateurs d'une bonne situation financière

L'addition des montants des charges à caractère général (chapitre 11) et des charges de personnel (chapitre 12) **ne doit pas dépasser 80 %** du total des dépenses de fonctionnement pour assurer à la collectivité une marge de manœuvre sur ses dépenses de fonctionnement.

Indicateurs du budget communal

Elle s'élève à **64 %** dans le budget 2024.

Indicateurs d'une bonne situation financière

Les capacités d'autofinancement brute et nette **doivent être toujours positives.**

- La CAF brute correspond à la capacité qu'à la collectivité à financer ses projets d'investissement et à rembourser ses emprunts
- La CAF nette représente le montant dont la collectivité dispose pour autofinancer ses investissements, hors emprunts et subventions.

Indicateurs du budget communal

La CAF brute s'élève à **+ 695 711,72 €** dans le budget 2024.

La CAF nette s'élève à **+ 440 211,72 €** dans le budget 2024.

Indicateurs d'une bonne situation financière

CAF brute divisée par les recettes de fonctionnement :

La CAF est **saine entre 15% et 20%** du montant total des recettes de fonctionnement.

Indicateurs du budget communal

La CAF brute s'élève à **15 %** des recettes de fonctionnement dans le budget 2024.

Indicateurs d'une bonne situation financière

Le pourcentage de la CAF consacré au remboursement de la dette **ne doit pas dépasser 60 %**. Il permet de déterminer la capacité qu'aura la collectivité à investir, une fois sa dette remboursée.

Indicateurs du budget communal

36,7 % de la CAF est consacré au remboursement de la dette dans le budget 2024.

Indicateurs d'une bonne situation financière

La capacité de désendettement **ne doit pas dépasser les 8 ans.**

Elle permet de savoir en combien d'années la collectivité rembourserait la dette si elle y consacre 100% de sa CAF.

Indicateurs du budget communal

La capacité de désendettement est de **6 ans.**

Ces indicateurs doivent être, toutefois, relativisés.

Les **charges de personnel correspondent à 37 % des dépenses de fonctionnement** alors que le taux se trouve habituellement entre 50 et 60 %. Ce taux n'indique pourtant pas de sous-effectif au sein de la commune : alors que le seuil classique d'une commune de notre strate est de 30 ETP, on compte 37 ETP à la mairie de Montréjeau. Mais en rapprochant la masse salariale des ETP, on constate que ce faible taux correspond au niveau de qualifications des

agents communaux, et non à leur niveau de rémunération, l'ensemble de ces agents bénéficiant d'une prime annuelle individuelle, identique pour tous, de 1 288 € brut, en complément de leurs primes mensuelles (RIFSEEP). Les agents communaux ne sont donc pas mal payés, mais ils sont payés au niveau de leurs qualifications.

Enfin, **le déficit du résultat de clôture cumulé pour l'ensemble des budgets, est en hausse de 18 %** par rapport à l'année 2022, en raison du déficit de la première année d'exploitation du Centre de Santé et de la charge financière de la résidence hôtelière qui pesait sur le budget.

Les projets pour 2024

Le budget primitif 2024 correspond à la première année du plan pluriannuel d'investissement établi sur cinq ans présenté en détails dans ce bulletin d'informations municipales :

- Finalisation de la mise en place de la vidéoprotection (31 000 €)
- Sécurisation des écoles et des abords du collège (20 000 €)
- Réfection thermique des appartements de la caserne de gendarmerie, soit 18 371 € sur une opération de 100 000 €
- Début du dispositif ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) avec la mise en place des aides aux travaux et des aides locales
- Réhabilitation de l'entrée de Ville au niveau du pont de la Garonne : 229 000 € sur une opération à 579 000 €
- Rénovation de la Grande Halle avec 10 000 € dédiés à l'étude sanitaire pour une opération estimée à ce stade à 1,5 M€.
- Réhabilitation de la mairie avec la réalisation d'un avant-projet sommaire pour une finalisation de ce chantier en 2026
- Réfection des marches de la salle des fêtes (4 750 €)
- Paiement de la remise en état de la chaussée à la base de loisirs après le désistement de l'Etat
- Début du chantier pour la télé-médecine et la télé radiologie : 25 000 € en 2024 sur une opération estimée à 200 000 €
- Achat d'un jeu de cour aux écoles et à la base de loisirs (32 000 €)

Les budgets annexes pour l'année 2024

Le projet de création d'un regroupement pédagogique intercommunal entre Ausson, Les Tourreilles et Cuguron, initié par la commune de Montréjeau, n'ayant pas reçu de retours favorables de la part des villages concernés, **le maintien d'une Caisse des Écoles ne se justifie plus**. Ainsi, le budget a été réalisé jusqu'au 31 août 2024, soit la fin de l'année scolaire. Afin de clôturer ce budget annexe, trois exercices budgétaires sans écriture comptable seront nécessaires.

Le budget de la Caisse des Écoles s'élève ainsi à 217 630,01 € pour la section de fonctionnement, et à 29 508,83 € pour la section d'investissement.

Pour le budget annexe du service d'eau potable et de l'assainissement, un « nettoyage » des imputations comptables des dépenses (rapatriement des consommations d'eau et d'assainissement sur le budget communal tout comme les primes d'assurances des véhicules) a été réalisé en vue d'un **transfert de compétences vers le Syndicat des eaux à horizon 2026 au plus tard**. Ce budget prend également en compte la tarification du montant de la redevance et du forfait annuel d'assainissement votées en 2023.

Le budget du service d'eau potable et de l'assainissement s'élève ainsi à 360 187 € pour la section de fonctionnement, et à 389 824,85 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe du Centre municipal de santé a été budgété jusqu'au 30 juin 2024 en prévision du **transfert en cours vers le GIP « Ma Santé, Ma Région »** du Conseil Régional pour les charges et produits liés aux soins, et vers la Communauté des Communes Cœur et Coteaux du Comminges pour les charges et produits liés au fonctionnement général de cette infrastructure de santé.

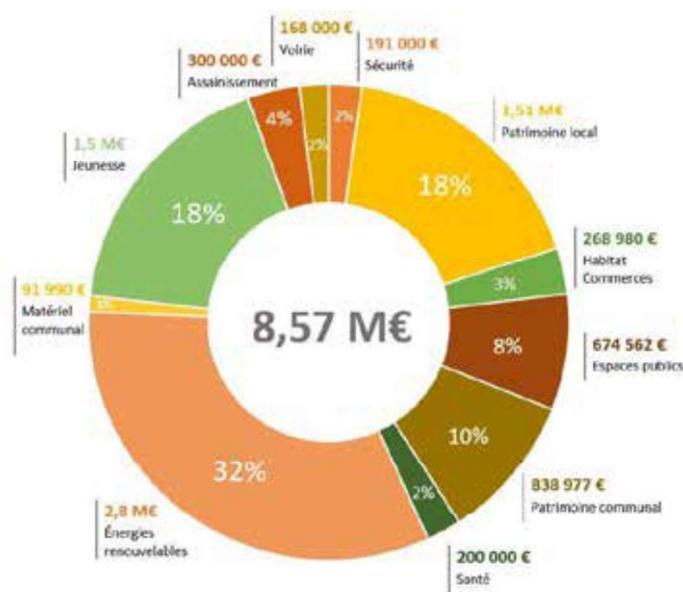
Le budget du Centre municipal de santé s'élève ainsi à 536 068,42 € pour la section de fonctionnement, et à 5 461,37 € pour la section d'investissement.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Premier plan pluriannuel d'investissement pour Montréjeau

Même si la commune de Montréjeau n'a pas l'obligation d'établir un plan pluriannuel d'investissement, la volonté de la municipalité est d'inscrire son action en s'assurant de la cohérence entre les objectifs de développement de la Ville avec les ressources financières disponibles, tout en tenant compte des besoins et des priorités de la population. Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique qui se veut opérationnel.

Le premier plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Montréjeau a été fixé pour les cinq prochaines années, soit de 2024 à 2028. Il peut être réactualisé chaque année par délibération du conseil municipal. Le document complet est disponible sur le site Internet de la mairie, dans la rubrique « Nos projets ».



Les ambitions de la municipalité

Ce plan s'élève à 8,57 millions d'euros. Il est particulièrement tourné sur la rénovation du patrimoine, qu'il soit local ou communal. La municipalité souhaite favoriser la production d'électricité en faveur de nouvelles ressources pour la collectivité, et dans la volonté de diminuer les coûts énergétiques de ses bâtiments communaux.

Ce plan pluriannuel d'investissement est également marqué par la mise en œuvre de l'Opération de revitalisation du territoire dont la convention a été finalisée en début d'année 2024 après quatre années de travail entre l'Etat, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges, le bureau d'études Villes Vivantes et différents partenaires institutionnels (ANAH,

OPH31, Adil, Fondation du Patrimoine, etc.). Un projet global de territoire est ainsi mis en place sur la commune dans différents domaines : l'habitat, le développement économique et les commerces, les espaces publics, la mobilité, et le patrimoine.

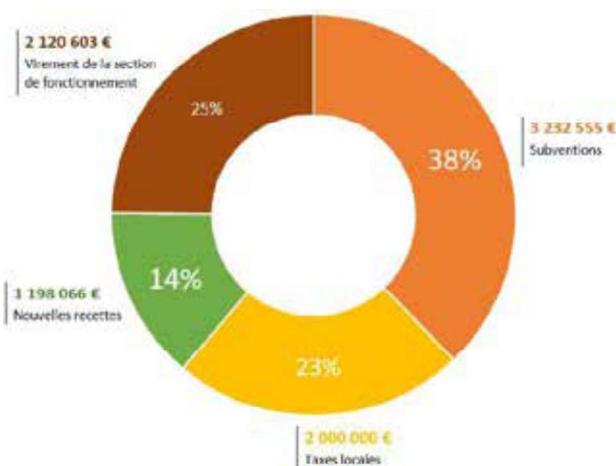
Enfin, le plan pluriannuel d'investissement 2024-2028 retrace les investissements en matière du renforcement de la sécurité, de la politique de santé, et en faveur de la jeunesse.

Les ressources du plan pluriannuel d'investissement 2024-2028

Ce plan prévoit un taux de subventions de ses projets à hauteur de 37,80 %, soit une estimation basse par rapport aux subventions allouées aux collectivités locales habituellement pour ce type de projets. La municipalité a souhaité intégrer un faible taux afin de s'assurer de la faisabilité des investissements qu'elle prévoit.

La deuxième ressource de la commune est naturellement les taxes directes locales. L'évolution à la hausse en 2023 des taux de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, permet de générer une capacité annuelle d'investissement de 400 000€.

De nombreux projets de ce plan pluriannuel d'investissement ont été élaborés pour développer de nouvelles recettes au bénéfice de la commune, par la vente de la production de l'électricité grâce à la mise en place d'ombrières et de panneaux photovoltaïques. Ces nouvelles recettes locales sont estimées à 1,19 M€ sur les cinq prochaines années, soit 14,01 % des recettes de cette programmation pluriannuelle. A noter que le financement par l'emprunt n'a pas été envisagé dans ce plan pluriannuel d'investissement.



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

32 %	Pour développer les énergies renouvelables 2,8 M€ <ul style="list-style-type: none"> ✚ Pose d'ombrières sur parkings 2,5 M€ ✚ Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes 281 250 € ✚ Etudes préalables pour ombrières et énergie hydraulique 20 000 € 	Pour valoriser les espaces publics 674 562 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Remplacement du mobilier urbain et de la signalétique 40 000 € ✚ Réhabilitation de l'entrée de Ville au niveau du Pont de la Garonne 579 062 € ✚ Implantation d'espaces ludiques intergénérationnels 55 500 € 	8 %
	Pour rénover le patrimoine local 1,51 M€ <ul style="list-style-type: none"> ✚ Projet de rénovation de la Grande Halle 1,5 M€ ✚ Extension du réseau électrique rue des enfants 6 866 € 	Pour accompagner la réhabilitation de l'habitat et des commerces 268 980 € <p>Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Aides aux travaux des particuliers en complément des aides ANAH 48 000 € ✚ Aides locales : primes à la sortie d'insalubrité et à la sortie de vacance pour les logements et les locaux commerciaux 147 500 € ✚ Ingénierie 33 480 € ✚ Amélioration de l'habitat OPAH-RU 40 000 € 	
18 %	Pour une ville attentive à la jeunesse 1,5 M€ <ul style="list-style-type: none"> ✚ Achat d'un jeu de cour pour les écoles du Courraou 15 000 € ✚ Remplacement d'un jeu à la base de loisirs 17 000 € ✚ Réhabilitation des trois bâtiments scolaires 900 000 € ✚ Remplacement des Algeco par des constructions dures 300 000 € ✚ Construction d'un préau à l'école maternelle 48 000 € ✚ Végétalisation des cours de récréation 60 000 € ✚ Construction d'un city park et d'un pumtrack 179 600 € 	Pour une ville plus sûre 191 000 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Mise en place de la vidéoprotection 31 000 € ✚ Sécurisation des écoles et du collège 20 000 € ✚ Implantation physique de la police municipale au sein de la mairie 40 000 € ✚ Réfection des appartements de la gendarmerie 100 000 € 	2 %
	Pour rénover le patrimoine communal 838 977 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Réhabilitation de la mairie 363 000 € ✚ Achat / Construction des ateliers municipaux 350 000 € ✚ Réfection des marches de la salle des fêtes 4 751 € ✚ Remise en état des chaussées et réfection des clôtures du Golf du Comminges à la suite des inondations de 2022 96 226 € ✚ Rénovation thermique des appartements du site des Pyrénées 25 000 € 	Pour renforcer l'offre de soins 200 000 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Equipement et mise en place de la médecine et de la télé radiologie 200 000 € 	
4 %	Pour moderniser le réseau d'assainissement 300 000 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Modernisation du réseau d'assainissement 300 000 € 	Pour entretenir la voirie 168 000 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Pool routier 2025-2027 168 000 € 	2 %
		Pour renouveler le matériel communal 91 990 € <ul style="list-style-type: none"> ✚ Achat Partner Pub 7 500 € ✚ Achat d'un camion neuf 44 200 € ✚ Achat d'un camion d'occasion en LOA 290 € ✚ Divers matériel 40 000 € 	

COMMERCES & CADRE DE VIE

OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'objectif est de définir un projet de l'évolution souhaitée à moyen et long terme de la Commune, projet qui constituera la stratégie globale de revitalisation de Montréjeau, cadre de référence des actions à mener.

Ce dispositif est porté par l'Etat, la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges et la Ville de Montréjeau. Après une phase d'études lancée en 2022, la convention ORT a été validée en Conseil Municipal le 13 mars 2024. Un programme pour les 5 ans à venir a été défini autour de 5 axes essentiels et 27 actions ciblées.

Axe 1 #Une offre d'habitat attractive en cœur de ville	1.1 Mise en place de l'OPAH-RU
	1.2 Lutter contre les logements vacants
	1.3 Traitement des îlots stratégiques
	1.4 Faciliter la création de petits logements adaptés aux petits ménages, seniors et PMR
Axe 2 #Favoriser un développement commercial et économique équilibré	2.1 Protection des linéaires et immeubles commerciaux structurants
	2.2 Aider à la fusion des cellules commerciales
	2.3 Aide à la (re) création d'accès indépendants aux étages
	2.4 Mettre en place une charte des devantures terrasses
	2.5 Accompagner les porteurs de projets dans leur installation
Axe 3 #Un cœur de ville accueillant pour tous et accessible à toutes les mobilités	3.1 Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon
	3.2 Requalification de la rue du Barry
	3.3 Poursuivre la sécurisation piétonne à l'est de l'avenue du Nord (RD34)
	3.4 Réouverture du parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville
	3.5 Lien ville - base de loisirs
	3.6 Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piéton)
	3.7 Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain
	3.8 Poursuite des campagnes « Ville Propre » menées par la commune
Axe 4 #Affirmer la beauté du patrimoine public et privé	4.1 Rénovation de la Grande Halle et de la place de Verdun
	4.2 Fleurissement et verdissement des espaces publics
	4.3 Opérations façades
Axe 5 #Un cœur qui bat : équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs	5.1 Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques
	5.2 Conforter les animations touristiques
	5.3 Développement de la base de loisirs
	5.4 Mettre en service la résidence hôtelière communale
	5.5 Poursuite de l'évolution de la Maison de Santé
5.6 Rénovation énergétique des équipements communaux	
5.7 Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles	

Afin de répondre aux objectifs de l'axe 1, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sera lancée à la rentrée 2024. L'OPAH-RU est une convention passée entre la Ville de Montréjeau, la Communauté de Communes, l'État et l'ANAH dans le but de créer des conditions plus favorables pouvant inciter à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans un périmètre précis. Des aides financières et un accompagnement technique seront proposés.

Parallèlement, l'ORT rend la Commune éligible au dispositif « Denormandie ancien », réduction d'impôt sur le revenu accordée aux particuliers achetant un logement vide à rénover pour le mettre ensuite en location.

COMMERCES & CADRE DE VIE

AVENUE DE LUCHON

Après plusieurs années de discussion avec les partenaires institutionnels, la Ville a enfin obtenu l'autorisation de démolir les immeubles risquant de s'effondrer avenue de Luchon. Ainsi, une mise en concurrence des entreprises sera lancée prochainement.

Cette démolition s'intègre dans une requalification globale de l'entrée de ville depuis le pont de Gourdan devant intervenir en 2025-2026. L'ensemble des espaces publics seront repris (cheminements piétons, circulations automobiles, aménagements paysagers...). Parallèlement, le Conseil Départemental et les villes de Gourdan-Polignan et Montréjeau réaliseront une passerelle piétonne accolée au pont sur la Garonne.



GRANDE HALLE PLACE D

La Grande Halle présente des signes de dégradation liées à des infiltrations d'eau dans les piliers. Cette halle octogonale en béton et en verre a été construite en 1937 par l'architecte Noël Lemaresquier, elle est inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 11 octobre 2004.

La technicité de cet édifice implique la réalisation d'un état sanitaire de l'ouvrage avant tout commencement de travaux. Ainsi, accompagnée par la DRAC Occitanie, la Ville de Montréjeau sélectionnera courant 2024 des entreprises spécialisées qui définiront les travaux à mener en 2025-2026.



COMMERCE & CADRE DE VIE

RUE DU BARRY

La rue du Barry focalise en même espace plusieurs problématiques rencontrées par les centres villes anciens : dégradation du bâti inoccupé et non entretenu par les propriétaires, commerces fermés, espaces publics vieillissants...

Face à ces constats, la municipalité tente de mettre en œuvre des actions pour résoudre ces difficultés :

- Observatoire du commerce, boutiques éphémères et prises de contact avec les propriétaires de locaux commerciaux fermés (cf éditions précédentes du bulletin municipal).
- Signature d'une OPAH-RU pour résoudre les problèmes liés à l'habitat.
- Attache prise avec l'Architecte des Monuments de France pour la reprise des trottoirs en marbre.
- Travail avec l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour définir des programmes de logements sociaux sur les immeubles classés à risque (anciennement Le Disco, Club Image, épicerie).



PLACE VALENTIN ABEILLE

Plusieurs études ont fait ressortir la prédominance de la voiture en ville sur Montréjeau ainsi que la très grande capacité de stationnement proposée (plus de 700 places disponibles) et parallèlement une faible place laissée aux piétons et aux modes doux. Face à ce constat, la municipalité a lancé un groupe de travail sur ce sujet en priorisant la place Valentin Abeille, place emblématique de la Ville et a souhaité prendre l'avis des commerçants et des habitants.

Sur les 17 commerçants visés par le sondage, 13 ont pu être rencontrés. L'ensemble des répondants ne sont pas favorables à une modification de la place. Ils souhaitent conserver un accès en voiture et des places de stationnement. 6 commerçants seraient favorables à une piétonisation partielle devant le café « Chez Jules ». Certains indiquent que les places de stationnement sont occupées à la journée par des habitants ou des personnes travaillant sur Montréjeau et qu'il n'y a donc pas assez de places disponibles pour les clients.

Similaire à l'enquête auprès des commerçants, une enquête en ligne (facebook et site internet de la Ville) à destination des usagers de la place (habitants et visiteurs) a été lancée. 55.3% des répondants sont favorables à une piétonisation partielle devant « Chez Jules ». En revanche, ils restent majoritairement opposés à une piétonisation totale et à une suppression du stationnement.

Parallèlement, une enquête stationnement a été lancée afin de caractériser plus précisément les usages sur cette place.



COMMERCES & CADRE DE VIE

OUVERTURE COMMERCES



© La Gazette du Comminges

Le Mont'Retouche

Depuis le début février au 11 rue Nationale, Tiphaine Le Plat a ouvert son atelier de retouches, de mercerie et de création.

Atelier ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 18h et le samedi 9h30 à 13h.

Contact : le.motretouche@gmail.com

BOUTIQUES EPHEMERES

Comme chaque année depuis 4 ans, la Ville de Montréjeau renouvelle le dispositif de boutiques éphémères.

En prenant en charge 50% du montant du loyer, la Ville souhaite faciliter l'installation de porteurs de projets mais également permettre à un artisan / commerçant de tester la pérennité de son activité ou de lui donner de la visibilité à un moment donné. Ces boutiques peuvent être occupées soit par un seul et même créateur, soit par plusieurs créateurs en même temps.

N'hésitez pas à leur rendre visite pour découvrir leur savoirs-faires.



« J'ACHETE EN COMMINGES »

La place de marché digitale « J'achète en Comminges » a été lancée le 5 mai 2021, il y a trois ans jour pour jour !

Elle permet de répondre à plusieurs enjeux du territoire :

- accompagner les professionnels locaux dans leur digitalisation,
- adapter leurs modes de communication/vente aux modes de consommation actuels,
- fédérer les professionnels autour d'une démarche collective,
- créer une communauté de professionnels à travers une dynamique de territoire,
- animer/réaliser des actions de communication communes.

Vous êtes un **commerçant, artisan, producteur commingeois**, vous proposez des services et/ou des produits dédiés aux particuliers ?

La place de marché digitale est un outil de communication et/ou de vente fait pour vous !

Vitrine gratuite et participative, elle vous propose une double solution numérique accessible :

- une **fiche annuaire** de référencement ;
- une **boutique en ligne de présentation de vos produits et services** avec possibilité de vente et click & collect.

La plateforme permet aussi aux consommateurs d'effectuer leurs achats localement et en ligne.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES MUNICIPAUX

Deuxième édition du rapport d'activité annuel des services municipaux

Depuis l'année 2022, les services municipaux de la Ville de Monréjeau réalisent un rapport annuel de leur activité afin que l'ensemble des administrés de la commune puissent prendre connaissance des chantiers réalisés ou en cours au sein des services de la mairie. Ces réalisations concernent l'ensemble des contribuables et des usagers qui nous font confiance dans la gestion de la dépense publique, comme dans la qualité du service rendu, d'où l'importance de rendre ce rapport d'activité public.

Le rapport d'activité pour l'année 2023, tout comme celui de l'année 2022, est donc disponible sur le site Internet de la commune, dans la rubrique « nos services municipaux. » Privilégiant une diffusion dématérialisée de ce document de plus d'une cinquantaine de page, pour des raisons économiques mais aussi écologiques, il reste tout de même diffusé à l'accueil de la mairie. Toute personne peut en formuler la demande.

De profonds changements sont en cours depuis plus de deux ans au sein des services municipaux de Monréjeau. Cette réalité peut déstabiliser un certain nombre d'agents communaux, mais aussi générer quelques dysfonctionnements et périodes de « rodage » auprès de nos usagers et de nos partenaires dans la mise en place de ces nouvelles méthodes de travail. Cette évolution est pourtant indispensable pour s'assurer, à court ou moyens termes, du respect des obligations dont nous sommes tenus envers nos administrés, et de la qualité du service que nous rendons auprès des habitants de Monréjeau et des visiteurs de notre commune.

La nouvelle structuration de l'organisation et du fonctionnement des services municipaux ne s'inscrit plus désormais dans des habitudes encrées depuis de très longues années, même si, avouons-le, certaines d'entre-elles résistent, mais dans une démarche évolutive continue qui favorise la réactivité et l'adaptabilité de notre administration. C'est un changement radical dans la manière d'appréhender les pratiques professionnelles de notre organisation de travail.

Notre administration ne travaille plus au coup par coup. Elle s'est, à l'inverse, dotée d'une approche pluriannuelle et stratégique sur bon nombre de sujets grâce au travail d'analyse, aux nombreux diagnostics et aux scénarios possibles présentés auprès de plusieurs commissions d'élus, offrant une nouvelle dynamique au sein de notre conseil municipal.

Enfin, ce rapport d'activité ne retrace pas de manière exhaustive l'action des services municipaux mais les réalisations phares de l'année 2023 selon des objectifs collectifs qui concrétisent une approche transversale se déployant actuellement au sein de l'ensemble des services de la Ville de Monréjeau.

Objectif collectif n°1 : Une gestion maîtrisée pour une optimisation de nos ressources

Une rationalisation de nos dépenses courantes pour assurer notre capacité d'investissement à moyen terme

De nouveaux taux d'imposition ont été décidés par le conseil municipal durant l'année 2023, demandant un effort notable aux contribuables de la commune dans un contexte économique et social difficiles. Même si cette augmentation de 25 % est en lien avec la forte inflation des prix à la consommation, la collectivité étant seule à assumer cette nouvelle charge financière malgré les annonces gouvernementales, elle a surtout pour objectif de donner à la municipalité une capacité d'investissement à moyen terme à la hauteur des enjeux et des problématiques de notre territoire communal.

Ainsi, une réflexion exhaustive et précise a été initiée depuis 2022 concernant le fonctionnement quotidien des services municipaux, et particulièrement sur la téléphonie, l'informatique, la gestion du parc automobile et l'achat des fournitures administratives, avec pour objectif de **rationaliser les dépenses tout en s'assurant de la qualité de service rendu** auprès des administrés et les conditions de travail des agents communaux.

Résultats

Poste de dépense	Avant	Après	Économie générée
Téléphonie et Internet	32 402,04 €	22 889,20 €	- 29,4 %, soit 9 512,84 € / an
Fournitures administratives	10 649,26 €	4 000 €	- 48 %, soit 6 649,26 € / an
Informatique	13 072,28 €	11 872,30 €	- 9 %, soit 1 199,98 €
Impression	9 294,24 €	5 040 €	- 45,7 %, soit 4 254,24 €
Mise en concurrence	36 031,38 €	23 385,29 €	- 35 %, soit 12 646,09 €
TOTAL	101 449,20 €	67 186,79 €	- 33,7 %, soit 34 262,41 €

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES MUNICIPAUX

Une gestion de trésorerie dynamique pour honorer nos engagements

Avec la mise en place l'année dernière de nombreux outils de gestion sur les domaines financiers et comptables, l'objectif de cette année 2023 était de stabiliser le nouveau mode de fonctionnement initié par ceux-ci, avec pour volonté de donner au Maire la plus grande visibilité possible, et de manière continue, des données financières nécessaires à **améliorer la performance de la commune en la matière** et à l'accompagner au mieux dans sa prise de décisions.

En parallèle, le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics a imposé la clarification de notre organisation financière et comptable, notamment par la formalisation des délégations de signature par arrêté municipal ou encore l'élaboration obligatoire de bons de commande et la présentation automatique d'un devis pour s'assurer de la capacité de la commune à honorer la dépense.

Résultats

En comparant la situation entre janvier et décembre 2023 :

Capacité de mandatement	Multipliée par 7
Engagement de la dépense	Divisé par dix Diminution de 68 % de son montant total
Délai de traitement des factures	Divisé par deux
Nombre de factures à payer	Baisse de 10 %
Montant total des factures à payer	Diminution de 41 %

Un développement de nos compétences pour améliorer la qualité du service rendu et la qualité de vie au travail

Au-delà des obligations de formation en termes d'évolution de carrière, la collectivité a besoin d'agents formés au poste de travail qu'ils occupent et des évolutions possibles des missions qui leur sont confiées, que ce soit en matière de technicité, de sécurité au travail, etc. La formation professionnelle doit être également associée à la qualité de vie au travail des agents, plus à l'aise dans leur fonction s'ils sont correctement formés. Elle offre enfin de plus grandes possibilités de mobilité interne aux agents, et cela pour répondre au besoin de la commune en constante évolution également.

En parallèle de cette démarche de développement des compétences identifiée comme l'une des trois priorités des lignes directrices de gestion 2022-2028 de la collectivité, il était nécessaire que chaque agent communal connaisse précisément les attentes et les besoins de son employeur pour l'année 2023, d'abord pour y répondre en toute connaissance de cause, mais aussi pour s'y épanouir et gagner en autonomie par la compréhension des grandes orientations définies en amont.

Résultats

	2021	2023
Entretiens professionnels individuels	Non réalisés	Pour tous les agents en poste (fonctionnaires et contractuels à temps plein et non complet).
Définition d'objectifs individuels	-	Pour tous les agents communaux et selon des indicateurs objectifs connus en amont.
Plan de formation	Seulement pour les services techniques et ne comprenant que les formations techniques obligatoires (ACES, CACES, etc.)	Pour l'ensemble des services avec des formations liées à l'adaptation immédiate au poste de travail, à l'évolution des métiers et l'acquisition de nouvelles qualifications.
Suivi de formations sur l'année	20,5 % des agents ont suivi une formation	48,6 % des agents ont suivi une formation
Temps de formation réalisé	37 jours de formations suivis	61 jours de formations suivis
Nombre moyen de jours de formation par agent	> 0,8 jour par agent	> 1,7 jour par agent
Budget consacré à la formation	4 712 €	5 325 €
Nombre d'agents se présentant à un concours	-	3 agents

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES MUNICIPAUX

Objectif collectif n°2 : Favoriser l'attractivité de la commune par une démarche pro-active des services municipaux

Un Observatoire du Commerce pour revaloriser et accompagner les porteurs de projets

L'offre commerciale présente à Montréjeau s'est fortement appauvrie au fil du temps. Toutefois, la commune présente des atouts pour l'implantation de commerces en centre-ville : des flux touristiques importants en été et la présence d'un grand nombre d'équipements collectifs, créant autour de Montréjeau un bassin de vie générateur de flux de déplacements. A contrario, le centre-ville souffre d'un manque de dynamisme lié notamment à l'absence d'association de commerçants portant des actions ou événements, une population à pouvoir d'achat limité et la désertification du centre-ville. Avec les nouveaux modes de consommation (centres commerciaux, internet...), la densité commerciale des années 1960-70 ne pourra plus être retrouvée.

Face à cela, l'élaboration d'un outil spécifique propre à la Ville devenait une nécessité afin de disposer d'un outil de connaissance sur l'armature commerciale de la Ville s'appuyant sur des indicateurs et des cartographies adaptés à l'identité du tissu économique de la commune, d'accompagner les porteurs de projets dans leur recherche et leur apporter une aide à l'installation, et de créer un dialogue avec les propriétaires de cellules commerciales occupées et libres. **L'Observatoire du commerce est un outil intégralement élaboré et piloté par les services municipaux** de la Ville de Montréjeau, sans faire appel à un bureau d'études spécialisé. Il est construit à partir d'un relevé de terrain minutieux et des prises de contact avec les propriétaires. Mis à jour au fil de l'eau, il est disponible sur le site Internet de la mairie (rubrique « Notre vie locale »).

Des dispositifs partenariaux pour une revitalisation du centre-ville

La commune de Montréjeau, comme le reste du territoire du Comminges, fait face à d'importants enjeux de revitalisation. Afin de relancer une dynamique, l'Etat propose des dispositifs regroupant plusieurs partenaires institutionnels pour accompagner techniquement et financièrement les communes, les habitants, les porteurs de projets, etc.

Partenaire actif dans chaque étape d'élaboration de la convention d'Opération de Revitalisation avec ses 27 fiches actions et de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain, les services municipaux veillent à ce que les orientations définies dans l'ORT soient intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de finalisation et dans l'ensemble des projets de ville à venir. Parallèlement, ils finalisent, avec l'appui de l'intercommunalité, une procédure de conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour le traitement des immeubles très dégradés pour lesquels la situation apparaît bloquée et travaillent avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation d'ilots.

Un entretien de la ville pour une amélioration continue du cadre de vie des habitants

La Campagne « Ville Propre 2023 » entreprise par la municipalité a mis en lumière les marges de progression importantes des services techniques concernant le nettoyage et l'entretien des espaces publics hors centre-ville. Pour y répondre, une nouvelle organisation du travail est en cours afin que chaque matin, l'ensemble du périmètre communal fasse l'objet d'un entretien soutenu et régulier de la part des agents techniques. Le nouveau déploiement des équipes a débuté en janvier 2024 par le périmètre des écoles au regard du flux et de la quantité des usagers de ces lieux.

Des interventions ponctuelles sont également sous la responsabilité des agents techniques de la commune. Là encore, l'optimisation des ressources des ateliers communaux reste à parfaire, tout comme la cohérence de la feuille de route de ces agents, et cela afin que les services techniques ne travaillent plus au coup par coup, mais selon une action qui permet au maximum d'anticiper les aléas et de favoriser le bon entretien de nos bâtiments communaux selon des dépenses programmées, et donc contrôlées.

Objectif collectif n°3 : Des pratiques et une organisation en faveur de la sobriété énergétique

Un diagnostic énergétique pour contrôler le coût de l'énergie

Avec la crise énergétique, les dépenses sur ce secteur ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur le budget communal. Pour les services municipaux, l'urgence a été de mener un diagnostic énergétique complet, qui a été présenté devant la Commission Énergie afin de définir des mesures d'action. Ils ont également apporté leur suivi dans le remplacement des luminaires public par du LED, chantier assuré par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES MUNICIPAUX

Résultats

Entre 2022 et 2023	Bâtiments communaux	Éclairage public
Gaz	- 100 000 kwh / - 28 000 €	- 98 077 kwh
Électricité	53 430 kwh / + 50 000 €	Coût identique à 2022

Une organisation raisonnée pour une mutualisation de nos ressources auprès des associations

Montréjeau compte de nombreux équipements sportifs et de loisirs sur son territoire et bénéficie d'un positionnement géographique encourageant les pratiques sportives. La Ville compte près de 2 800 habitants et présente un ratio d'environ 230 habitants par équipement, ratio important pour une commune rurale. Montréjeau recense également une cinquantaine d'associations et les clubs sportifs de la commune comptent au total environ 1 500 licenciés.

A ce titre, la Ville souhaite valoriser et mettre en valeur à la fois les équipements mais également les efforts fournis par la municipalité, ainsi que les associations et les bénévoles pour permettre la pratique de diverses disciplines et l'organisation d'évènements. La Ville soutient depuis plusieurs années le monde associatif en mettant à leur disposition de nombreux équipements mais également un soutien technique et financier par le biais de prêt de matériel ou encore de subventions annuelles.

Afin d'optimiser la gestion des salles, un regroupement des activités pratiquées par le riche tissu associatif intervenant sur la commune a été organisé autour d'un site commun : les anciennes écoles des Pyrénées, rue Jeanne d'Arc. Ainsi, la MJC a déplacé son bureau d'accueil de la rue du Barry dans le local qui était occupé par la médecine du travail. Elle partage cet espace avec trois autres associations. Par ailleurs, de nouvelles associations interviennent désormais dans la salle de danse. Cette mutualisation des salles permet de baisser les coûts d'énergie (chauffage notamment) et d'entretien des bâtiments. Ce regroupement offre également une meilleure visibilité des activités pratiquées sur la commune et permet une rencontre entre associations.

Un projet vert pour le Golf du Comminges

Impulsée par la Commission Énergie réunie le 9 mars 2023, la commune de Montréjeau porte désormais une politique de sobriété énergétique d'ampleur en intégrant plusieurs dispositifs intercommunaux (programme LED Haute-Garonne 2026, Programme LED ++), en améliorant la gestion de sa consommation énergétique en interne (gestion des déplacements des véhicules par exemple), et en menant durant l'année écoulée une analyse précise de la consommation énergétique de ses bâtiments communaux afin d'identifier des mesures d'amélioration en la matière. Le Golf du Comminges devait également s'inscrire dans cette dynamique.

De même, le modèle économique de cet équipement sportif communal devait être repensé, avec des charges de personnel à hauteur de 82,6 % des charges réelles de fonctionnement et un résultat de clôture annuel structurellement déficitaire (70 000 € en moyenne) ne permettant pas de faire face aux aléas. La mise en place d'une tonte robotisée à énergie solaire finalisée en février 2024, permettra à la commune de réaliser 56 121,76 € d'économies par an et 673 461,12 € d'économies sur cinq ans.

Résultats	2023	2024
Rationalisation des ressources	6 agents	Effectif divisé par 2
	5 jardiniers non qualifiés	1 intendant avec 30 ans d'expérience 1 adjoint diplômé
	158 312,20 € de charges de personnel par an	-39 560,20 € de charges de personnel par an
	9 448 € de carburant	0 € (énergie solaire)
	39 907,80 € de dépenses de fonctionnement par an	-16 561,56 € de dépenses de fonctionnement par an
Sobriété énergétique	GNR	Énergie solaire (15 panneaux solaires)
	6 tracteurs et tondeuses vétustes ou en panne	Tonte robotisée avec 15 robots neufs, dotés de GPS

ÉCOLE DU COURRAOU

Plus de 70 élèves se partagent les trois classes de la **Maternelle du Courraou** !

Une toute jeune énergie entraînée par les enseignantes et les ATSEM dans une dynamique de partenariat qui fonctionne. La liaison GS-CP en est un parfait exemple, parce qu'elle donne sens à la continuité éducative recherchée par les deux écoles du site.

Cette même idée du lien a aussi pris forme le 28 mars, à l'occasion d'un moment qui a réuni les « aînés » de l'EHPAD L'Hermitage et les petits écoliers pour des ateliers sportifs et une chasse aux oeufs tout autant tonique.

Les familles sont aussi régulièrement conviées à entrer dans l'école pour vivre avec leurs enfants des temps de fête : le marché de Noël, la fête de la galette, le carnaval, ou encore l'événement qui marque la fin de l'année scolaire. Elles sont aussi sensibilisées aux projets qui rythment la vie de l'école et favorisent l'ouverture culturelle. C'est ainsi que les trois classes ont accueilli au mois d'avril l'autrice-illustratrice en littérature jeunesse, Anne Letuffe, pour un travail construit en ateliers et inspiré par la découverte de ses oeuvres.

Découvrir le monde du vivant, en menant une première approche « scientifique », est aussi au programme de cette école ; et c'est le hamster « Chouchou », mascotte de la maternelle, qui est devenu le sujet des observations des élèves pour mieux comprendre, « en vrai », les principales étapes du développement d'un animal.

Dans les lignes de son Projet fédérateur, l'équipe enseignante de **l'élémentaire du Courraou** veut porter le langage, dans toutes ses composantes (artistique, littéraire ou scientifique), comme la clé du savoir et de la réussite. Son ambition de faire « grandir les élèves avec les mots » veut cibler la communication, pour mieux décrire, comprendre et raconter le monde qui nous entoure.

Des mots dont se sont notamment emparés les élèves de CP, dans un courrier adressé aux services techniques de Monréjeau, pour les solliciter afin que soit réaménagé le poulailler de l'école ; en effet, la classe vient d'accueillir un jeune lapin, tandis que celle des CE1-CE2 s'est lancée dans le projet de « faire naître » des poussins !...

Soutenue par la Municipalité, cette école s'investit chaque année dans le sport, abordé en premier lieu comme un outil d'éducation. A travers le handball, le rugby, ou encore la pratique du vélo et le cycle piscine, sont en même temps visés la notion de l'engagement responsable et le goût de l'effort. Autant de projets travaillés par l'école du Courraou pour mieux coopérer, coordonner les actions, accepter de perdre en régulant ses émotions, et se dépasser.

Le sujet est aussi de « faire pour apprendre », grâce au FabLab (« laboratoire de fabrication »). Précisément, une classe CM1-CM2 a été équipée de plusieurs machines (une imprimante 3D, une découpeuse vinyle, une scie à chantourner, une machine à coudre et des cartes micro-bit). C'est pour l'établissement un matériel exceptionnel contemporain et innovant qui aiguisé la curiosité, l'entraide, l'autonomie et l'ingéniosité. Une expérience qui devient prétexte à valoriser des talents et des compétences jusqu'à présent bien cachés...

La concrétisation de toutes ces actions conduit à saluer l'implication des deux associations des parents d'élèves qui oeuvrent, en donnant temps et énergie, pour créer des événements et rapprocher les familles de la vie scolaire.

Cette union, ce même partage de la connaissance et des valeurs de la République se sont retrouvés au coeur de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945.

Particulièrement élégants et sérieux lors de ce moment fort de transmission devant le Monument aux Morts de la cité, le jeune Maire Matéo Escudero et Gabriel Bontemps son Adjoint au Conseil Municipal des Enfants de Monréjeau, ont participé à la lecture du message officiel de Monsieur le Ministre des Armées. Sous le regard bienveillant du maître de cérémonie, Monsieur André Busato, encouragés par leurs camarades et leurs enseignantes du Courraou et de Sainte-Germaine, Matéo et Gabriel ont fait leur devoir de jeunes élus pour rappeler, à leur tour, combien la guerre est sombre et la paix un bien précieux.

Des enfants qui avancent, imprégnés de valeurs et de promesses, le menton et les yeux levés pour montrer le chemin à un monde « adulte » fébrile, sans doute pas encore assez mûr.

Michel CAPOMASI

Adjoint chargé des Affaires Scolaires

et de la Jeunesse

Coordonnateur du Conseil Municipal

des Enfants de Monréjeau

TRAVAUX



Photos de la salle de classe rénovée par les services techniques municipaux, sol, mur et plafond à la satisfaction des professeurs et pour le mieux-être des élèves.



Photos de la rénovation de l'appartement de fonction de la résidence hôtelière par les services techniques municipaux.

L'Histoire du buste du Maréchal Foch

En 1929, à la mort du maréchal Foch, une souscription est mise en place par l'association des anciens élèves, des élèves et des enseignants du petit séminaire de Polignan à Montréjeau pour l'élévation d'un monument afin de le remercier d'avoir largement contribué à la réouverture de cet établissement dont il avait été élève de 1866 à 1867. Cet hommage lui a donc été rendu pour son action en tant qu'ancien élève et bienfaiteur de cet établissement, sans lien avec sa carrière militaire.

Il est essentiel, pour comprendre, de se reporter à la chronologie des événements qui suivent :

Après la promulgation de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, le petit séminaire de Polignan, fondé en 1822, ferme en 1906 pour un vide juridique de ses statuts et passe dans le domaine public. Il devait renaître quelques temps dans un modeste local, situé en face pour des élèves du primaire.



En 1923, l'association des anciens élèves de Polignan voit le jour, dès le mois de juillet de cette première année elle compte déjà plus de 400 membres. A l'initiative du chanoine Beauclou, l'association se structure avec comme Président Mgr Germain, archevêque de Toulouse, et comme Président d'honneur le maréchal Foch. La première action entreprise par l'association est de fêter le centenaire de la fondation du petit séminaire. C'est à cette occasion que le projet d'une réouverture est envisagé. Le choix se porte tout d'abord sur les Tilleuls à Huos, aujourd'hui « Les Jardins du Comminges », mais lorsque le maréchal Foch apprend que l'Hôtel de Lassus à Montréjeau est en vente, il contacte le

Baron Marc de Lassus. Ce dernier dira de cet entretien : « On ne discute pas du prix avec un maréchal de France ». Reste maintenant à trouver les fonds nécessaires pour conclure cette transaction. Pour une partie, le maréchal fait appel à l'aide des officiers supérieurs américains avec qui il était resté en contact après la première guerre mondiale. Des actions au porteur sont également émises. L'Association Polignanaise d'Enseignement Libre vient de naître.

En 1930, l'établissement ouvre sous le nom de Petit Séminaire de Notre-Dame de Polignan.



En 1932, le buste du maréchal Foch est inauguré. Placé dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Lassus il y restera jusqu'en 1988, date de la cession de l'immeuble à la ville de Montréjeau. Dans l'acte de vente passé entre M. Jean Jorda, maire, et l'Association Polignanaise d'Enseignement Libre il est prévu dans les conditions particulières : « La présente vente est consentie à la condition spéciale que la commune s'engage à restituer entre autres à l'association le monument entier à la mémoire du Maréchal Foch ». Ce sera chose faite et le buste est déplacé dans le parc du séminaire conservé par l'association.

En 2006, le diocèse procède à la vente du parc et de ses bâtiments à la société Cosilodge. Le temps effaçant la mémoire et l'oubli étant la négation de la mémoire, aucune condition particulière ne figure sur l'acte. Ni la mairie par le biais de son droit de préemption, ni le diocèse, ni l'association des anciens élèves ne se sont manifestés. Ce n'est qu'en 2008, qu'Éric Miquel, maire nouvellement élu, est convié par M. Cailleau, PDG de la société Cosilodge, à une visite de l'Orangerie que ce dernier veut revendre. L'édile constatant la disparition du buste déclare à son interlocuteur vouloir porter plainte pour vol. Ce dernier lui dit de ne rien en faire car c'est lui qui l'a chez lui. En effet, comme le buste plaisait à son épouse il le lui a rapporté, droit que lui accorde son titre de propriété. En effet, selon l'article 552 du code civil, "la propriété du sol emporte la propriété du dessus". Tout ce qui est construit sur un terrain appartient donc automatiquement au propriétaire de ce dernier. En conséquence, le monument à la mémoire du Maréchal Foch appartenait bien à M. Cailleau.

L'ADAM a essayé à plusieurs reprises de prendre contact avec la société Cosilodge, soit pour racheter le buste, soit de le prendre comme modèle pour en faire une copie. A la suite de ces démarches infructueuses, nous avons décidé de procéder à la recherche d'un autre buste.

Photo 1 : Le maréchal Foch en 1923 au milieu des élèves pour les commémorations du centenaire à Polignan.

Photo 2 : Le buste du maréchal Foch le jour de son inauguration le 11 octobre 1932.

Jean-Jacques Miquel



Souscription publique pour le retour du buste du maréchal Foch

L'ADAM (Association des Amis de Montréjeau) a pour mission de promouvoir toutes initiatives et activités susceptibles d'améliorer la qualité et le cadre de vie à Montréjeau dont, plus particulièrement, celles liées au patrimoine de notre ville. A ce titre, elle lance le projet de réinstaller dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Lassus le buste du Maréchal Foch, en faisant appel à la générosité de tous ceux, personnes, associations et organismes, intéressés par la préservation du patrimoine monréjeaulais.



Le buste de Montréjeau

Près de 11 000 euros sont nécessaires pour effectuer un moulage du buste qui se trouve à Lourdes et le coulage du nouveau buste en bronze, sculpture finie et patinée. Ce buste a les mêmes dimensions que celui qui se trouvait à Montréjeau, d'autre part, il est signé du même sculpteur : Firmin Michelet.



Le buste de Lourdes

Une autorisation de la ville de Lourdes est nécessaire pour effectuer le moulage. Pour ce motif, nous vous demandons de nous faire part de vos dons seulement par chèque à l'ordre de l'ADAM, en précisant sur le bon d'adhésion ci-dessous vos coordonnées téléphoniques afin de vous contacter si le cas échéant cette opération était annulée et les chèques détruits.

Pour mémoire tous les dons à l'ordre d'ADAM donnent lieu à un crédit d'impôt de 66% pour les personnes physiques et 60% pour les personnes morales. Un reçu fiscal vous sera adressé à votre adresse postale ou par courrier (à préciser sur le bulletin d'adhésion).

Montant du don en euros	Crédit d'impôts 66%	Reste à charge	Remarques
20,00	13,20	6,80	Exemple : Votre don de 100 euros, ne vous coûte que 34 euros après déduction d'impôts de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Le surplus étant reportable 5 ans. Pour les dons à l'ADAM reconnue d'utilité publique, vous devez les indiquer dans la case « 7 UF ». Le versement d'un acompte de votre réduction d'impôt peut être effectué mi-janvier. Cet acompte représente 60 % de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié l'année précédente. Le solde vous sera versé à l'été par virement bancaire à la suite de votre déclaration de revenus au printemps qui permettra de déclarer le montant des dépenses que vous avez réellement engagées l'année concernée.
50,00	33,00	17,00	
100,00	66,00	34,00	
200,00	132,00	68,00	
300,00	198,00	102,00	
400,00	264,00	136,00	
500,00	330,00	170,00	

Merci d'avance pour votre contribution.

Bulletin d'adhésion à la souscription à joindre avec votre paiement à l'adresse suivante :

ADAM (Association des Amis de Montréjeau) - 45 rue des Pyrénées - 31210 Montréjeau
adam.monrejeau@gmail.com

Nom : Prénom :
N° de téléphone : Montant :
Courriel : Adresse postale :
.....

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour mieux alerter les administrés et organiser le maintien de la sécurité, la mairie de Montréjeau met en place un système de téléalerte multimédias permettant de lancer une campagne d'alerte rapidement et facilement sur différents médias pour une efficacité optimale.

C'est l'assurance d'un message clair délivré à chacun par téléphone (fixe ou portable), par mail, par SMS.

Les contacts sont issus de l'annuaire universel et de l'import de tous les numéros connus sur la commune.

Nous avons un gros travail de saisie avant d'être totalement opérationnel.

Nous souhaitons par ailleurs créer des listes par secteur et par problématiques (ex : personnes âgées et/ou isolées pour la canicule) afin de mieux cibler et prodiguer des conseils.

Si vous avez des problèmes particuliers vous pouvez vous signaler sur

adjoints@mairie-montrejeau.fr

Cela nous aidera à être au plus près des besoins de chacun.



Martine TARISSAN – adjointe à la sécurité

LIBRE EXPRESSION

GROUPE MAJORITAIRE

Un été sous le soleil

Les conflits se multiplient dans le monde . Nous ne pouvons que le déplorer. Plus près de nous les problèmes restent les mêmes, pour tous les foyers, la baisse du pouvoir d'achat touche tous les ménages, les inondations dans certaines régions laissent des gens qui ont tout perdu. Le quotidien est de plus en plus compliqué pour chacun d'entre nous.

Plus que jamais nous avons besoin de cohésion sociale, d'esprit civique et de respect pour l'autorité sous tous les formes. Habitant d'une commune rurale certains problèmes peuvent nous sembler bien lointains. Nous y sommes toutefois confrontés et devons absolument rester vigilants.

Mais ne nous décourageons pas l'été arrive cette période de l'année doit être un moment de retrouvailles, de convivialité et de fête.

A Montréjeau notre base de loisirs va encore accueillir des milliers de visiteurs.

En cette année 2024 les associations locales vont continuer d'animer la bastide.

Le festival Folkolor, la fête de la musique, le marché à l'ancienne avec cette année une guinguette ouverte à tous sous la Grande Halle avec animation et restauration. Le 14 Juillet, la fête des associations, chacun va s'efforcer d'apporter le maximum de joie et bonne humeur.

En attendant cet été espérons-le, ensoleillé, l'ensemble des élus, et le personnel communal vous souhaitent de passer un bel été.

LE GROUPE MINORITAIRE

Lors du récent conseil municipal, les comptes de 2023 ont été approuvés et le budget de 2024 a été voté. Nous avons ainsi examiné l'utilisation des 500 000 € supplémentaires provenant de l'augmentation de la taxe foncière. Et comme prévu ils ont été principalement dirigés vers la réduction du déficit budgétaire des écoles et celui du budget des investissements réalisés.

Cependant, pour justifier cette augmentation fiscale, un large éventail de projets d'investissement, semblable à un programme de campagne électorale avant l'heure, a été présenté.

Nous maintenons notre conviction que seule une réforme profonde de la gestion communale peut restaurer durablement nos finances et nous ramener à des niveaux acceptables de taxation foncière.

Nous regrettons également que malgré nos engagements auprès de la commission des associations, nous soyons systématiquement écartés des décisions notamment celle concernant les subventions.

Jérôme Baron pour le groupe minoritaire

TOURISME ANIMATIONS

Base de Loisirs



*Baignade surveillée gratuite
du samedi 06 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2024
de 12h00 à 19h00*

TOURISME ANIMATIONS

Lundi 29 juillet 2024

A l'occasion du Marché à l'Ancienne organisé par le Comité des Fêtes, la Mairie proposera sous la Grande Halle une guinguette avec restauration et animations.

Dès 12h00, à la fin du défilé, vous pourrez venir vous restaurer, des foodtrucks seront à votre disposition.

Une animation musicale vous sera également proposée ainsi qu'une animation pour les enfants.

Entrée libre.